

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2026/47 – Éclairage du plateau sportif de Montceaux – Marché public de Travaux**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du conseil communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 17 mars 2026 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 24 avril 2026, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Un marché relatif à l'éclairage du plateau sportif de Montceaux est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA RHONE ALPES – 69210 SAVIGNY – SIRET : 808 464 515 00028.

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour un montant de 39.562,09 € HT, soit 47.474,51 € TTC.

Le marché public est conclu pour un délai d'exécution de 105 jours calendaires, à compter de la date spécifiée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au titulaire.

Fait à MONTCEAUX, le 5 mai 2026

Le Président,  
Renaud DUMAY